

Paris, le 16 décembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Santé au travail : AvoSial salue le pragmatisme de l'accord national interprofessionnel, centré sur la prévention et les TPE / PME**

Après l'avis favorable de la CFTD, FO et la CFE-CGC, l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail a été signé le 10 décembre dernier. Pour AvoSial, premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social avec plus de 500 adhérents, cet accord est constructif. Il permettra de renforcer la prévention et de résoudre un certain nombre de difficultés, en particulier celles rencontrées par les TPE et PME.

#### **La prévention au cœur de la réforme de la santé au travail**

« *L'accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail* » réaffirme l'importance de la prévention primaire dans le dispositif de santé au travail. Cet objectif est clairement annoncé dès la première phrase du préambule. Ainsi, l'accord prévoit en premier lieu de renforcer la formation en matière de santé-sécurité : intégration à la formation initiale et continue, incitation à une formation conjointe employeur-salarié, mise en place d'un passeport formation, financement de la formation des élus par les opérateurs de compétences (OPCO) dans les entreprises de moins de 50 salariés...

Outre ces mesures, l'accord met également en avant le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour assurer la traçabilité des risques, notamment dans le temps, avec une conservation des différentes versions et la mise en place d'un plan d'action. Pragmatique, cet accord invite les entreprises multi-sites à créer des représentants de proximité et à privilégier le rôle du « *salarié compétent pour la protection et la prévention des risques* ».

Les services de santé au travail, renommés services de prévention et de santé au travail (SPST), voient leurs missions élargies à la prévention, au suivi et à la prévention du risque de désinsertion professionnelle (PDP). L'objectif est de repérer précocement des situations pouvant conduire à une inaptitude avec la systématisation des visites de pré-reprises et la mise en œuvre d'une visite de mi-carrière.

## **Aider les employeurs dans l'exercice de leur responsabilité**

Pour préserver au mieux la santé des salariés, l'accord vise à accompagner les employeurs au plus près de la réalité du terrain, avec une intervention importante des branches. Il prévoit l'élaboration au niveau des branches de plans d'actions sectoriels et la mise à disposition de modèles de gestion du risque et d'un ensemble d'outils à disposition de la profession.

AvoSial souligne que cet accord aidera les dirigeants des TPE - PME à respecter leurs obligations en termes de visites, grâce à la collaboration de médecins de ville volontaires et signataires d'une convention type. Ce dispositif permettra de pallier la fréquente indisponibilité des services de santé au travail. Le rôle de conseil des branches et des SPSTI devrait également les aider à faire face à leurs obligations dont le respect se heurte à la complexité des textes et à une insuffisance des ressources financières et humaines internes.

Autre avancée : l'accord simplifiera aussi la prise en charge des salariés multi-employeurs, en mutualisant leur suivi.

*« A travers sa commission interne dédiée à la santé au travail, AvoSial reste attentif et vigilant quant aux évolutions à venir. La transposition des dispositions de cet accord nécessite une modification des textes législatifs et réglementaires, à laquelle AvoSial entend être associé »*  
résume Nicolas de Sevin, Président d'AvoSial.

**Contact presse : Eugénie Boullenois**  
**Agence Droit Devant**  
**Tel.: 01 39 53 53 33 - [boullenois@droitdevant.fr](mailto:boullenois@droitdevant.fr)**

### ***À propos d'AvoSial***

*Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 500 membres à travers la France.*

*AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises.*

*[www.avosial.fr](http://www.avosial.fr)*